



Direction générale des services
EG/AG/VD 2020 -

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E. GRILLON, J-B PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, M. LE GOFF, P. QUÉRO, C. TIPHINEAUD, L. LELEU, R. SENNETOT, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, C. SILVA, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU.

Absents représentés :

F. GOUPIL	procuration à	M. PARMENT
A. MARQUET		P. DOUWES
M. GRIMONT		H. ANGÉE
C. TEXIER		V. BAYOUT

Absent excusé : M. LE CLECH.

Secrétaire de séance : H. ANGÉE est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 février 2020 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 6 février 2020 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2019

PREND ACTE par **22 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER) du Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2019. **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable assignataire de la commune, visé et certifié par le Trésorier-Payeur général du Val-de-Marne, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2-COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET COMMUNAL

APPROUVE par **21 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER) l'ensemble des opérations comptables soumises à son examen.

APPROUVE le Compte Administratif 2019 de la Commune dont le résultat s'établit de la façon suivante :

Section	Dépenses (mandats émis)	Recettes (titres émis)	Résultats de l'exercice 2019
Fonctionnement	10 964 565,88 €	12 203 474,51 €	1 238 908,63 €
Investissement	4 176 492,66 €	4 315 375,89 €	138 883,23 €
Total	15 141 058,54 €	16 518 850,40 €	1 377 791,86 €

ARRÊTE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires de l'exercice 2019 :

	Résultats de clôture 2019	Reports de l'exercice 2018	Résultats cumulés
Fonctionnement	1 238 908,63 €	943 946,62 €	2 182 855,25 €
Investissement	138 883,23 €	236 127,90 €	375 011,13 €
Total	1 377 791,86 €	1 180 074,52 €	2 557 866,38 €

CONSTATE que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	981 506,98 €
Recettes	0,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et crédits annulés. **DONNE** quitus aux ordonnateurs, pour leur gestion 2019.

3-AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2020 DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNE

AFFECTE à L'UNANIMITÉ le résultat de l'exercice 2019 de la section de fonctionnement d'un montant de **2 182 855,25 €** : **606 495,85 €** au compte 1068 « *excédents de fonctionnement capitalisés* » de la section d'investissement et **1 576 359,40 €** en R002 « *résultat reporté ou anticipé* » de la section de fonctionnement. **AFFECTE** le résultat d'investissement, soit un excédentaire de **375 011,13 €** à la section d'investissement, chapitre R 001 – Résultat reporté.

4-FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

DÉCIDE par 22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER) que les taux votés des 3 taxes directes locales seront fixés à :

- Taxe d'habitation : **28.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **24.90%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49.03%**

PRÉCISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville. **PRÉCISE** que la recette correspondante sera inscrite au compte 7311 « contributions directes » du budget primitif de l'exercice 2020.

5-FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCIDE par 22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER) que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élèvera à 7,54 %. **DÉCIDE** que le produit correspondant sera inscrit au compte 7331 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères » du budget primitif de l'exercice 2020.

6-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

ATTRIBUE à L'UNANIMITÉ une subvention de fonctionnement d'un montant de **20 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale. **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 657362 « subventions de fonctionnement versées au CCAS » du budget primitif de l'exercice 2020.

7-EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNE

APPROUVE par 22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER) le Budget Primitif 2020 de la commune, aux montants répartis :

Section de fonctionnement : **10 237 359,40 €** - Section d'investissement : **5 404 841,98 €**.

8-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2020 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE CURIE

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ le soutien financier de l'État à hauteur de **120 000.00 €**, soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2020 pour la réalisation de cette opération. **DIT** que le coût global de l'opération de travaux de rénovation des toitures des écoles de Pasteur B et Curie est estimé à **200 000.00 € H.T.** **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

9-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique de l'école Curie, avec le plan de financement prévisionnel de 200 000 € H.T. **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

INFORMATION - TABLEAU DE RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS 2019

10-MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)

RAPPORTE à L'UNANIMITÉ les délibérations 2019-06-016 et 2019-06-17 relatives à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) adoptée par le Conseil municipal en date du 5 décembre 2019. **DÉCIDE** de mettre en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du **1^{er} décembre 2019**. **DÉCIDE** d'étendre le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du **1^{er} mars 2020 pour les cadres d'emploi suivant : Éducateurs territoriaux de jeunes enfants, Psychologues territoriaux, Techniciens territoriaux, Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, Assistant d'enseignement artistique, Auxiliaire de puériculture.**

11-VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTIONS 2020

DIT à L'UNANIMITÉ qu'il sera procédé au versement d'un acompte, sur les subventions prévues pour l'exercice 2020 à association suivante : A.I.C.A. pour un montant de 5 000 € sur l'article comptable 6574. **DIT** qu'il sera prévu au budget primitif 2020 une subvention à cette association, pour un montant au moins égal à celui de l'acompte, dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement des activités de l'association.

12-RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2020 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de répartir la subvention départementale de **2 324,40 €** pour l'exercice 2020 aux associations sportives locales. **DIT** que l'information de cette répartition sera communiquée au Conseil départemental au plus tard le 3 avril 2020. **PRÉCISE** que le mandatement des subventions aux associations concernées sera effectué par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

La séance est levée à 21 heures 10.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 6 mars 2020.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine